

BARÈME D'HONORAIRES

2S IMMOBILIER · STN GROUPE

Conformément à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (loi Hoguet) et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, ainsi qu'à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs, notre agence affiche ci-dessous ses honoraires de transaction immobilière, toutes taxes comprises (TTC).

HONORAIRES DE TRANSACTION — VENTE

Tranche de prix de vente	Taux d'honoraires TTC	À la charge de
De 0 € à 100 000 €	10 % avec un minimum de 5000 € TTC	L'acquéreur
De 101 000 € à 250 999 €	8 %	L'acquéreur
De 251 000 € à 500 999 €	7 %	L'acquéreur
De 501 000 € à 1 000 000 €	5 %	L'acquéreur
1 001 000 € et plus	4 %	L'acquéreur

INFORMATIONS LÉGALES

Raison sociale	SAS STN GROUPE
Enseigne commerciale	2S IMMOBILIER — www.2simmobilier.fr
Forme juridique	SAS (Société par Actions Simplifiée)
Capital social	5 000 €
SIREN	909 629 024
Siège social	33 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne-Billancourt
Carte professionnelle	CPI 9201 2026 000 000 059
Délivrée par	CCI Hauts-de-Seine
Activité	Transactions sur immeubles et fonds de commerce
Assurance RCP	MMA IARD